VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

R RTE 22566

Pose, contrôles et entretien des branchements

Voie métrique

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

© UTP

R

RTE 22566

VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Édité par UTP **Élaboré par** Groupe de projet de l'UTP	**Édité le** 18.08.2022 **Approuvé par** PL RTE	**Subordonné à** – **Remplace** R RTE 22566 du 27.08.2013
Distribution Entreprises ferroviaires de l'UTP (voie métrique) Office fédéral des transports (OFT) Webshop RTE/téléchargement RTE (rte.utp.ch)	**Entrée en vigueur** Chaque entreprise de chemin de fer définit la date d'entrée en vigueur de cette réglementation en son sein.	**Versions linguistiques** d, f **Nombre de pages** 28

Pose, contrôles et entretien des branchements

Voie métrique



© UTP

Conditions d'utilisation relatives à l'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE)

Lors de l'utilisation des documents, il convient de garder à l'esprit qu'ils ont été rédigés pour répondre exclusivement aux besoins des chemins de fer et des entreprises de transports publics suisses et qu'ils sont réservés à cet usage. Par conséquent, une utilisation correcte suppose d'avoir suivi une formation tant théorique que pratique dans ce domaine. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

- Les documents R viennent compléter ou améliorer les prescriptions souveraines et les normes techniques. Les instructions qu'ils donnent doivent être suivies comme tout règlement.
- Les documents D comprennent des manuels et des documentations servant de recommandations ou d'aides dans le quotidien professionnel ou, à titre exceptionnel, reflètent l'état de la technique et représentent la vraie pratique en vue d'une standardisation.

L'Union des transports publics (UTP) et les personnes ayant participé à l'élaboration de la présente réglementation de l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) ne sont pas responsables des dommages pouvant résulter de l'utilisation des informations tirées de la réglementation. Aucune garantie n'est donnée quant au fait que les indications fournies soient complètes et exactes.

Groupe de projet de l'UTP

Direction
Christoph Lauper, Chemin de fer rhétique (RhB), Coire

Membres
Maurus Gsponer, Matterhorn Gotthard Bahn (MGB), Brigue
Lorenz Riesen, Office fédéral des transports (OFT), Berne

Traduction
Trad8, Delémont

Révision
Pascal Häller, KPZ Fahrbahn AG, Berne
Martin Strobel, Union des transports publics (UTP), Berne

Éditeur
Union des transports publics (UTP)
Domaine Technique ferroviaire
Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6
www.utp.ch, RTE@utp.ch

Webshop RTE/téléchargement RTE
rte.utp.ch

ISBN 978-3-906225-89-0

© Union des transports publics, Berne, août 2022

Historique des modifications

Date d'édition	Modifications
27.08.2013	1re édition
18.08.2022	2e édition (compléments et précisions)

© UTP

 © UTP

Avant-propos

Le réseau ferroviaire suisse est fortement interconnecté et dispose d'une grande densité de branchements. Du fait de leurs particularités constructives, ces éléments nécessitent un entretien nettement plus exigeant et plus coûteux que la voie afin de garantir la sécurité de l'exploitation.

La durée de vie d'un branchement dépend essentiellement des facteurs suivants:

- Charge opérationnelle et vitesse de franchissement
- Position géométrique
- Type et construction du branchement
- État de l'infrastructure et stabilité du lit de ballast
- Réglage et bon fonctionnement des installations de sécurité
- Pose et entretien dans les règles de l'art

Coire, le 18 août 2022

© UTP

1 Généralités 9
1.1 Buts de la présente réglementation 9
1.2 Utilisation 9

2 Bases 10
2.1 Réglementations souveraines 10
2.2 Normes 10
2.3 Réglementations RTE et réglementations des chemins de fer 10

3 Abréviations et termes 11
3.1 Abréviations 11
3.2 Seuil d'intervention 11
3.2.1 Seuil de remise en état (SRE) 11
3.3 Positions dans le branchement 11
3.4 Contrôles techniques de la superstructure 12
3.4.1 Contrôles géométriques de l'usure du changement 12
3.5 Contrôles techniques des installations de sécurité 13
3.5.1 Essai de calage sous l'action de la force d'inversion du branchement 13
3.6 Assurage de la lame 14
3.6.1 Coinçage du branchement 14
3.6.2 Cancellement du branchement 14
3.7 Bourrages 15

4 Principes 16
4.1 Généralités 16
4.2 Gestion des mesures dans le cadre du contrôle 16

5 Pose 17
5.1 Dispositions générales 17
5.1.1 Champ d'application 17
5.1.2 Contrôle d'entrée 17
5.1.3 Plan type, plan de pose et plan de projet de voie 17
5.1.4 Position géométrique 17
5.1.5 Écarts 17
5.1.6 Ballastage 17
5.1.7 Travaux de soudage 17
5.1.8 Consignation des contrôles 18
5.1.9 Obligation d'annonce 18
5.2 Contrôles techniques de pose de la superstructure 18
5.2.1 Contrôles techn. de la superstructure avant le franchissement à vitesse réduite 18
5.2.2 Contrôles techn. de la superstructure avant le franchissement à la vit. de ligne 19
5.3 Contrôles techniques des installations de sécurité 19
5.3.1 Contrôles des installations de sécurité avant la mise en service 19
5.4 Travaux complémentaires après la pose des branchements 20
5.4.1 Nettoyage après la pose des branchements 20
5.4.2 Bourrage MES 20
5.4.3 Surveillance des tassements 20
5.4.4 Meulage après la pose des branchements 20
5.4.5 Délai pour le bourrage final 20

 © UTP

6 Contrôles périodiques 21
6.1 Dispositions générales 21
6.1.1 Périmètre du contrôle des branchements 21
6.1.2 Contrôles techniques de la superstructure et périodicités 21
6.1.3 Contrôles techniques des installations de sécurité et périodicités 22
6.1.4 Contrôles complémentaires 22
6.1.5 Nettoyage des branchements 22
6.1.6 Consignation des contrôles 22
6.2 Contrôles périodiques de la superstructure 23
6.2.1 Étendue des contrôles périodiques de la superstructure 23
6.2.2 Feuille de consignation pour l'enregistrement des cotes de contrôle 24
6.2.3 Voie d'annonce et inscription dans la documentation technique 24
6.2.4 Constructions spéciales et branchements cintrés 24
6.3 Contrôles périodiques des installations de sécurité 25
6.3.1 Etendue des contrôles périodiques des installations de sécurité 25

7 Entretien 26
7.1 Dispositions générales 26
7.1.1 Garantie de la sécurité de l'exploitation 26
7.1.2 Suppression de défauts dangereux pour l'exploitation 26
7.1.3 Maintenance / remise en état 26
7.1.4. Maintenance (entretien des installations techniques) 26
7.1.5 Remplacement d'éléments de branchement 26

8 Comportement en cas de dérangements des branchements 27
8.1 Comportement en cas de ruptures ou de fissures 27
8.1.1 Ruptures de rails, de soudures ou amorces de fissure 27
8.1.2 Réparation de ruptures de rails et de soudures 27
8.1.3 Demi-changements et cœurs avec ruptures ou amorces de fissures 27
8.2 Comportement en cas de talonnage d'un branchement 27
8.2.1 Procédure 27
8.2.2 Contrôles techniques de la superstructure 27
8.2.3 Contrôle technique des installations de sécurité 28
8.3 Comportement en cas de dérangements des installations de sécurité 28
8.3.1 Manœuvre manuelle du branchement perturbé 28
8.3.2 Rétablissement de la praticabilité après des dérangements de branchement 28
8.3.3 Annonce de la restriction de l'itinéraire 28

 © UTP